

# Politiques éducatives et CPE



# Des objectifs de politique éducative

---

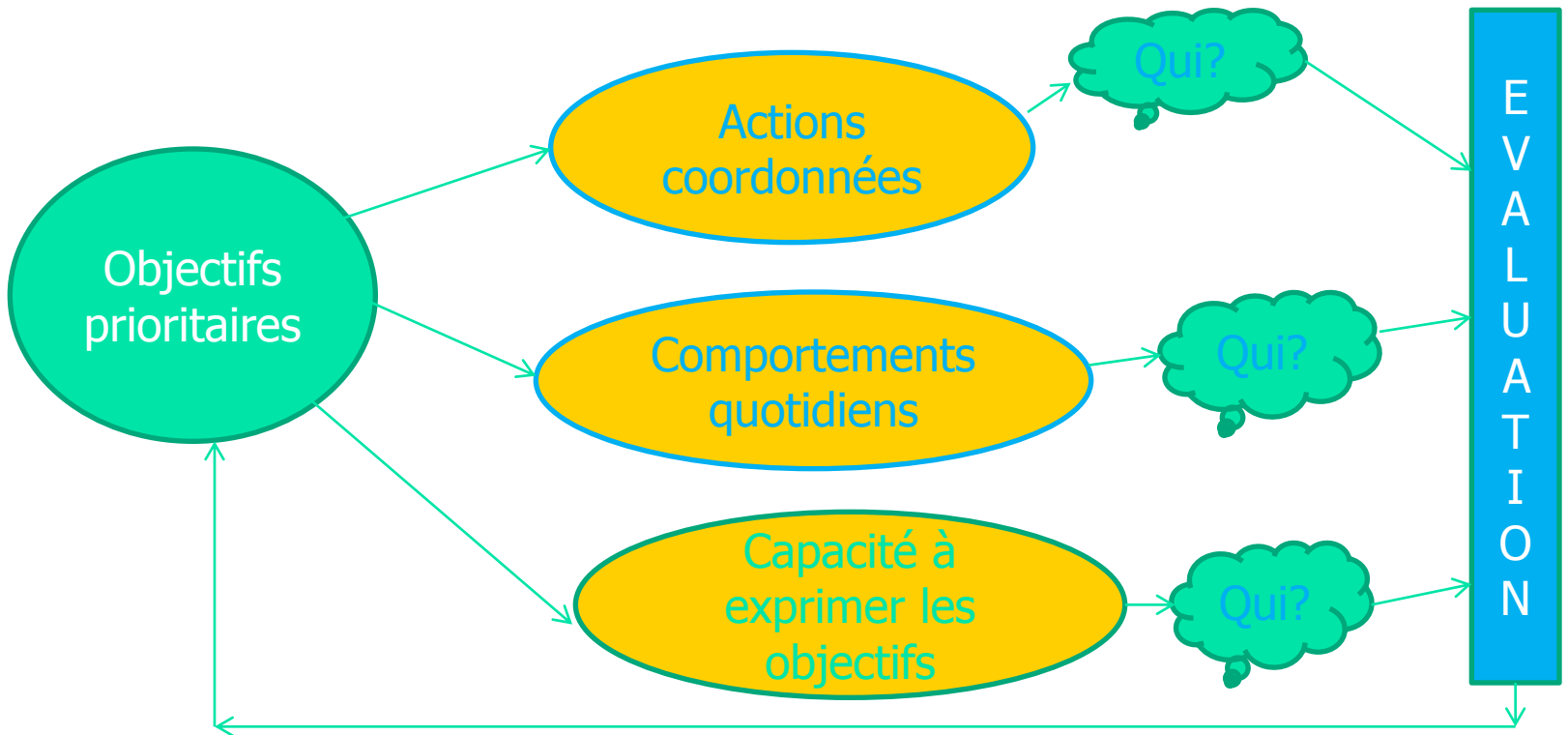
- Ecouter les élèves
- Développer des relations citoyennes entre élèves et adultes
- Développer des pédagogies favorisant l'apprentissage des élèves en classe
- Responsabiliser les élèves
- Favoriser la continuité pédagogique
- Développer l'ambition des élèves
- Adopter des rites et règles communs pour l'apprentissage des règles de vie collective
- Pratiquer l'évaluation positive
- Articuler actions éducatives et actions pédagogiques

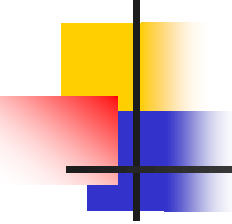
# Des objectifs de politique éducative

- Valoriser les parents d'élèves
- Formaliser l'accueil des nouveaux élèves
- Imposer des punitions et sanctions éducatives
- Développer un usage responsable d'Internet
- Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons
- Etc.

 Un court échange dans la salle permet de démontrer que, même au sein d'une assemblée catégorielle (CPE), les personnes n'ont pas les mêmes représentations de ces objectifs.

# Traduction





# Pourquoi une politique éducative?

---

- **1 Atteindre les objectifs assignés au système éducatif** Article L111-1 du code de l'éducation
- **2 Les comportements civiques et sociaux s'apprennent** Les 10 compétences des professeurs et CPE
- **3 Le climat scolaire influe sur les apprentissages des élèves** Refondation de l'école



# Code de l'éducation

---

- **Article L111-1**

- L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances.
- Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République.
- L'école garantit à tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise de la langue française.
- Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en oeuvre ces valeurs. Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.



# Les 10 compétences

arrêté du 12-5-2010 - J.O. du 18-7-2010

C1 Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable	Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves
C2 Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	Il est attentif à la qualité de la langue chez ses élèves.
C4 Concevoir et mettre en œuvre son enseignement	Il est capable de mettre en œuvre des approches pluridisciplinaires
C5 Organiser le travail de la classe	Ses exigences portent sur les comportements

# Les 10 compétences

arrêté du 12-5-2010 - J.O. du 18-7-2010

C6 Prendre en compte la diversité des élèves	Le professeur met en œuvre les valeurs de la mixité, qu'il s'agisse du respect mutuel ou de l'égalité entre tous les élèves.
C7 Évaluer les élèves	Il fait comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions. Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.
C8 Maîtriser les technologies de l'information et de la communication	Tout professeur est concerné par l'usage des outils numériques et leur intégration dans les pratiques pédagogiques.





# Les 10 compétences

arrêté du 12-5-2010 - J.O. du 18-7-2010

<p>C9 Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école</p>	<p>Le professeur coopère avec les parents et les partenaires de l'école. Il aide l'élève à construire son projet d'orientation.</p>
---	---



# Les 10 compétences

arrêté du 12-5-2010 - J.O. du 18-7-2010

C3 - Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale

Il connaît les composantes du socle commun de connaissances et de compétences, les repères annuels de sa mise en œuvre, ses paliers et ses modalités d'évaluation. Il aide les élèves à acquérir les compétences exigées en veillant à la cohérence de son projet avec celui que portent les autres enseignements.



# Vie scolaire définie par des oppositions

---

- Dans la classe, hors la classe
- Elève, citoyen, individu
- Apprentissage, récréation

Le code de l'éducation, les 10 compétences montrent que ces oppositions ne correspondent pas aux attendus de la Nation.

- Vie scolaire = Classe + hors classe



## Refondons l'école de la République page 45

---

- **Le climat scolaire** est un facteur déterminant de la réussite des élèves et la prévention des phénomènes de violence scolaire. C'est pourquoi l'école doit y être particulièrement attentive en appréhendant l'élève dans sa globalité : celui-ci est à la fois un enfant à instruire, un citoyen à éduquer, un travailleur à former....
- Faire systématiquement du **projet de vie scolaire** une dimension constitutive du projet d'école ou d'établissement pour que les règles de vie interne des établissements soient pleinement **appropriées et partagées par tous.**



# Projet éducatif

---

- Les objectifs **éducatifs** du projet d'établissement = Projet Vie Scolaire.
- Ce n'est pas le projet du CPE, ni le projet du service Vie Scolaire.
  
- Qui participe à l'élaboration du projet Vie Scolaire?
  - ❖ L'équipe de direction
  - ❖ Les CPE
  - ❖ Le service Vie scolaire
  - ❖ Les professeurs
  - ❖ Les parents
  - ❖ Le service médico-social
  - ❖ Les Techniciens des collectivités
  - ❖ Les ATOS
  
- Où se construit-il?
- **Dans le CESC**, les membres du CESC font un diagnostic des besoins, fixent des priorités, des objectifs, proposent un programme d'actions, prévoient l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- **Dans le conseil pédagogique**, les membres du conseil pédagogique font un diagnostic des besoins, fixent des priorités, des objectifs, proposent un programme d'actions, prévoient l'évaluation de l'atteinte des objectifs. → But, rapprocher le pédagogique de l'éducatif, cf.



# Fonction de la politique éducative

---

- **sens compris et approprié de l'école;**
- **« d'autres » relations entre personnes et entre groupes;**
- **sentiment de justice et d'équité;**
- **sentiment de sécurité,**
- **attention des professeurs à la personnalisation des apprentissages, des parcours et écoute des élèves;**
- **sentiment d'appartenance.**



# Liens entre climat/pratiques des professeurs

---

## **Refondons l'école de la République**

- L'école est restée dans l'ensemble fidèle à une pédagogie frontale traditionnelle : un maître face à un groupe d'élèves suivant le programme au même rythme. P 31
- La posture encyclopédique, qui a tant marqué la culture scolaire française traditionnelle est, dès lors, dépassée. Tout autant que d'apprendre, l'objectif est désormais d'apprendre à apprendre. Si les disciplines doivent bien rester la colonne verticale des apprentissages, elles doivent aussi, au sein de l'Ecole, rentrer en communication. P 25



# Le socle commun

---

## **Favorise**

- **le cadre d'éducation : le sens compris et approprié de l'école;**
- **d'autres relations entre personnes et entre groupes;**
- **le sentiment de justice et d'équité;**
- **la personnalisation des apprentissages, des parcours et l'écoute des élèves;**
- **le sentiment d'appartenance, (pédagogie de projets);**
- **l'attention que les personnels enseignants et d'éducation portent aux élèves : personnalisation et écoute.**

## **Participe au**

- **sentiment de sécurité, par l'introduction des compétences 6 et 7. Mais aussi par la compétence 1, les élèves connaissant des difficultés pour verbaliser développent des comportements violents.**





## Objectifs de la politique éducative

---

- Adaptation de la politique éducative nationale et académique au local,
- Amélioration du climat scolaire,
- Action sur l'effet « établissement », pour améliorer les performances des élèves et réduire les inégalités.



# Et les CPE?

---

- Rentrent dans les classes et construisent des situations d'apprentissage de compétences sociales et civiques en s'appuyant sur les disciplines,
- Forment les personnels de vie scolaire à des comportements quotidiens et à la mise en œuvre d'actions visant les objectifs de la politique éducative,
- Évaluent les élèves,
- Conseillent les personnels de direction et les professeurs,
- Favorisent l'autoévaluation des élèves.

# Table ronde colloque du 18 avril 2012



---

- Place du CPE dans l'établissement
- L'expertise du CPE est au service des élèves. Son champ d'action est l'éducatif. Il conseille en matière de politique éducative et est force de proposition. La mise en cohérence de toutes les actions revient au chef d'établissement. Elle est à construire avec tous les acteurs dont ceux de l'équipe Vie Scolaire. L'identification des compétences des différents acteurs est nécessaire, sans oublier les outils numériques. Plus il y aura l'intégration des TICE, plus il y aura du temps pour construire des projets d'accompagnement.
- L'objectif est de rendre l'expertise collective car il y a porosité des missions dans la communauté éducative. On doit ainsi pouvoir partager des espaces, des compétences.



# Table ronde colloque du 18 avril 2012

---

- Le professionnalisme n'est pas la dispersion. Depuis 82, de nombreuses évolutions sont apparues et il y en aura d'autres à venir. Mais le cadre d'action reste la circulaire de 82. Le CPE n'est pas uniquement un comptable des absences.
- Rôle des bilans d'activités
- Le bilan d'activités doit être rédigé en fonction des objectifs clairement affichés et partagés. Il permet d'ajuster ou modifier les actions au service du projet éducatif.



# Table ronde colloque du 18 avril 2012

---

- Rôle du chef d'établissement
- Le chef d'établissement demeure le pilote du projet éducatif. Il recherche l'articulation entre le pédagogique et l'éducatif. Le CPE pourrait être au service de cette complémentarité éducatif / pédagogique. Les outils existent : conseil pédagogique, actions Education à ... CESC, actions de réparation, tutorat, Socle commun (1ère entrée avec légitimité) pour piliers 6-7. En développant l'outillage pour les diagnostics du climat scolaire avec prise en compte de la parole des élèves, on pourrait formuler des projets Vie Scolaire(ou projets éducatifs) plus pertinents.

# Table ronde colloque du 18 avril 2012



---

- Socle commun
- C'est une vraie opportunité pour les CPE. Les CPE ont à construire des situations d'apprentissage du socle commun avec les professeurs, les conduire. Ils seront en mesure d'évaluer les élèves dans une complémentarité avec les professeurs. (Voir le site réalisé par des CPE de l'académie d'Orléans Tours, avec le CRDP)
- <http://lesoclecommun.fr>.
- En conclusion, les CPE doivent travailler en complémentarité et non pas en opposition avec les autres acteurs dont les professeurs. Certains aspects du modèle français sont enviés et exportables. Le socle commun est une démarche complète éducative et structurante pour l'élève.
-



# Le socle commun et le lycée

---

- **Nouveaux livrets scolaires au Bac G et T**
  - Développer un discours construit et argumenté,
  - Développer un regard, une attitude critique,
  - S'exprimer à l'oral avec correction et clarté,
  - S'exprimer à l'écrit avec correction et clarté,
  - Organiser son travail de manière autonome,
  - S'impliquer dans le travail d'équipe,
  - Respecter les règles de vie collective,
  - Organiser et animer un évènement,
  - Savoir entretenir et développer ses ressources,
  - Utiliser les outils numériques et technologiques.